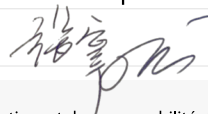


CAHIER DES CHARGES INITIAL ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Fonction	Professeur-e associé-e
Département / section	Etudes est-asiatiques
Faculté	Lettres
Taux d'activité	100 %
Titre exigé	Doctorat ès lettres ou titre jugé équivalent
Taux d'activité :	100 % (6h d'enseignement)
Enseignement :	1h hebd. annuelle de cours d'introduction à l'histoire de la Chine ancienne ou à la littérature classique (BA) 1h hebd. annuelle de cours d'introduction aux études chinoises (méthodologie, BA) 2h hebd. annuelles de séminaire de lecture de textes classiques (MA) 2h hebd. annuelles de séminaire dans le domaine de spécialité (MA)
Recherches :	Dans le domaine de spécialité projets de recherche sur fonds externes (FNS).
Charges administratives :	participation à la gestion de l'unité de chinois et des programmes du département/interfacultaires (Master-Asie, etc), direction (périodique) du département d'études est-asiatiques
Entrée en fonction :	01.08.2025 ou date à convenir.
Traitement :	Classe 25/00 à 25/22 (Sfr 136'603 à 184'701), selon barème dès janvier 2'024 le maximum est atteint en 22 échelons.
Documents à déposer :	<input checked="" type="checkbox"/> Curriculum vitae en <input type="text"/> exemplaire(s). <input checked="" type="checkbox"/> Liste des publications, en tête de laquelle le candidat voudra bien indiquer les 5 ou 6 publications qui lui paraissent les plus représentatives de ses travaux. <input checked="" type="checkbox"/> Une photocopie certifiée du diplôme le plus élevé obtenu par le candidat, ou une attestation de l'institution qui l'a délivré. <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <input type="text" value="lettre de motivation"/>
Candidature :	La candidature et les documents doivent parvenir à l'adresse suivante : <input type="text" value="Exclusivement en ligne à l'adresse http://unige.ch/academ"/> avant le <input type="text" value="xxx"/>
Prévoyance sociale :	Les enseignant-e-s de l'Université de Genève sont obligatoirement affilié-e-s à la Caisse de prévoyance CPEG (Etat de Genève)
	Date et signature du responsable hiérarchique 9 sept. 2024  <input type="text" value="Francesco Juma"/>

NB :

1. L'université garantit l'égalité des femmes et des hommes. Elle encourage la parité dans les fonctions représentatives et de responsabilité. A cette fin, elle prend les mesures adéquates en faveur du sexe sous-représenté.
2. Le présent cahier des charges sera défini plus précisément d'entente avec la personne retenue.
3. Ce document ne saurait en aucun cas être considéré comme un acte d'engagement. Seule la décision de nomination et/ou la signature d'un contrat de travail par l'autorité compétente selon le règlement sur le personnel de l'Université valent acte d'engagement